

**VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT****Pour commencer**

Cette année, l'assemblée aura lieu virtuellement et en personne.<sup>1</sup> Vous pourrez y participer en ligne et en personne à l'aide de votre téléphone intelligent, de votre tablette ou de votre ordinateur.

Que ce soit en ligne ou en personne, vous pourrez poser des questions au conseil d'administration et soumettre vos votes en temps réel. Une webdiffusion en direct sera disponible pour ceux qui se joindront virtuellement.

Vous pouvez aussi envoyer vos instructions de vote avant la tenue de l'assemblée en remplissant le formulaire de procuration ou d'instructions de vote que vous avez reçu.

**Avis important aux porteurs non inscrits**

Les porteurs non inscrits (les actionnaires qui détiennent leurs actions par l'entremise d'un courtier, d'une banque, d'une société de fiducie, d'un dépositaire, d'un prête-nom ou d'un autre intermédiaire), qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes fondés de pouvoir, ne pourront participer à l'assemblée.

Si vous êtes un porteur non inscrit et souhaitez participer à l'assemblée, vous devez suivre attentivement les directives indiquées sur le formulaire d'instructions de vote et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction afin de vous nommer vous-même fondé de pouvoir et d'inscrire votre nom, sinon vous devrez vous connecter à titre d'invité.

**Pour participer en personne**

À leur arrivée à l'assemblée, tous les actionnaires et fondés de pouvoir ayant le droit de voter devront s'inscrire. Pour voter, vous pouvez vous inscrire avec votre appareil personnel au bureau d'inscription. Si vous ne souhaitez pas utiliser votre appareil personnel, d'autres moyens de vote peuvent être fournis. Si vous avez déjà voté par procuration, vous pourrez toujours voter à l'assemblée. Votre vote lors de l'assemblée remplacera votre vote par procuration.

**Porteurs inscrits et fondés de pouvoir**  
Sélectionnez « J'ai un identifiant ».**Invités**  
Sélectionnez « Je suis invité » et remplissez le formulaire.**Pour participer en ligne**

Assurez-vous que le navigateur de votre appareil est compatible. Vous aurez besoin de la dernière version de Chrome, Firefox, Edge ou Safari. Internet Explorer n'est pas supporté.

Sur votre ordinateur, téléphone intelligent ou tablette, naviguez à l'adresse suivante :

**Accès à l'assemblée**[web.lumiagm.com/430936956](http://web.lumiagm.com/430936956)**Informations importantes pour vous connecter****Identifiant de la réunion**

430-936-956

**Mot de passe**

bmo2022

**Porteurs inscrits****Le numéro de contrôle à 15 chiffres inscrit sur votre formulaire de procuration.****Fondés de pouvoir****Le code à 4 caractères alpha fourni par l'agent de transfert comme nom d'utilisateur.****Attention**

Les réseaux internes, pare-feux, de même que les VPN pourraient bloquer la diffusion ou l'accès à la plate-forme Lumi. Si vous éprouvez des difficultés, veuillez vous assurer que votre VPN est désactivé ou que vous n'utilisez pas un ordinateur connecté sur un réseau d'entreprise.

**Porteurs inscrits**

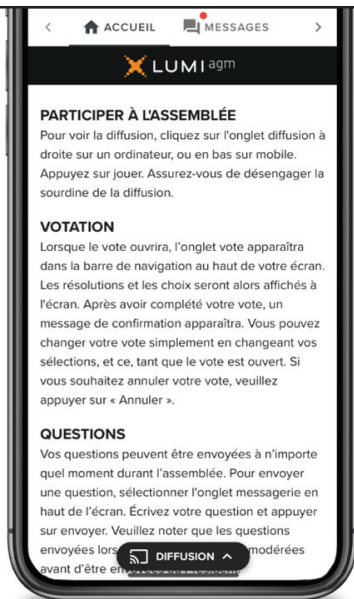
Entrez votre numéro de contrôle et le mot de passe.

**Fondés de pouvoir**

Entrez votre numéro de contrôle ou nom d'utilisateur et le mot de passe.

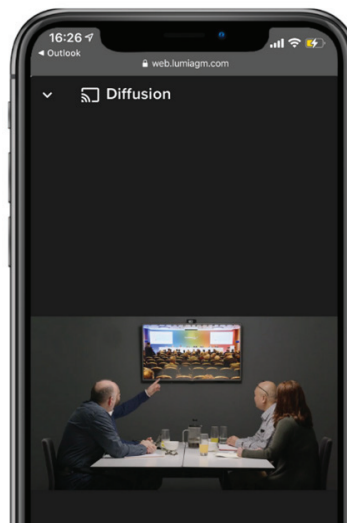


<sup>1</sup> Dans ce guide, les références à la participation "en personne" ne s'appliquent que si la réunion se déroule avec une option de participation en personne. Veuillez consulter la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir des informations importantes concernant la participation en personne.



Une fois la session ouverte, vous verrez la page d'accueil, les renseignements sur l'assemblée, la page documents ainsi que la diffusion.

Pour regarder la webdiffusion, appuyez sur l'icône de diffusion. Sur un ordinateur, la webdiffusion apparaît automatiquement à la droite une fois la réunion commencée.



### Votation

Une fois le vote ouvert, l'onglet vote apparaîtra. Les résolutions et les choix de vote seront affichés dans celui-ci.

Pour voter, appuyez sur l'une des options de vote. Votre choix sera surligné.

Un message de confirmation apparaîtra pour indiquer que votre vote a été reçu.

Le nombre de résolutions pour lesquelles vous avez voté, ou pas encore voté, est affiché en haut de la page.

Vous pouvez modifier vos votes jusqu'à la fin de la période de vote en sélectionnant un autre choix.



Vous continuerez d'entendre le déroulement de l'assemblée. Pour revenir à l'onglet de diffusion sur mobile, appuyez sur le bouton de diffusion après avoir voté.

### Questions

Pour poser une question, sélectionnez l'onglet messages. Tapez votre question dans la boîte au haut de l'écran et appuyez sur la flèche « envoyer ».

Les questions envoyées via la plateforme en ligne Lumi seront modérées avant d'être envoyées au Président.

